

*Pétrole et gaz du Canada—Loi*

Ce qui a caractérisé l'essor du secteur du pétrole et du gaz au Canada, c'est la diversité des décisions qui ont été prises, la concurrence régnant au sein du secteur et l'aptitude qu'avaient les intéressés de ce secteur à se faire concurrence pour mettre au point différents types de techniques, lesquelles ont permis de faire ces importantes découvertes qui, dans bien des cas, ont complètement pris de court d'autres membres de l'industrie.

Permettez-moi de signaler le cas de la découverte du très important champ de West Pembina, qui fut l'une des plus grandes de l'histoire du Canada au cours des dernières années. C'était la deuxième que l'on faisait dans le champ de West Pembina. La première se situait à environ 5,000 pieds. Tout ce que les gens ont pensé c'est que c'était tout simplement une société qui disposait des moyens techniques. La compagnie a franchi ce cap des 5,000 ou 6,000 pieds pour descendre à 10,000 ou 12,000 pieds où elle a fait la plus grande découverte de pétrole des dernières années. Tel est la nature de l'industrie. Si le secteur avait été dominé par un élément prenant toutes les décisions, eh bien!, il est possible que l'on n'aurait pas choisi de forer plus profondément comme dans le cas du champ de West Pembina.

**Une voix:** Et pourquoi pas?

**M. Wilson:** Quelqu'un me demande: «Pourquoi pas?» Eh bien!, parce qu'il y aurait un élément qui dominerait l'industrie dans le Nord et qui influencerait toutes les décisions. Si cet actionnaire qui détient 25 p. 100 des parts décide de ne pas aller plus bas, il peut faire pencher la balance d'un autre côté. C'est là une différence fondamentale. Si, au contraire, on a un certain équilibre entre les actionnaires et les pouvoirs qu'ils détiennent, des décisions semblables pourront être prises.

Voilà comment on a découvert le gisement d'Hibernia. Deux autres sociétés avaient dépensé beaucoup d'argent, mais n'avaient pas pu trouver quoi que ce soit dans le secteur. Une autre société a déclaré qu'elle découvrirait le gisement si elle faisait telle ou telle chose, et c'est ce qu'elle a fait. Nous avons besoin d'idées nouvelles de ce genre pour favoriser le développement de cette industrie.

Je le répète, nous nous opposons à cette mesure non pas uniquement pour des questions de principe, même si le débat révèle qu'il existe d'énormes différences de conception entre les deux principaux partis, et le petit aileron rouge à l'autre bout. Selon nous, le programme que nous proposons dans la motion n° 17 renforcerait le secteur privé, l'ensemble de l'industrie et le mode général d'exploitation de nos richesses pétrolières et gazières dans les terres du Canada.

Il existe d'autres problèmes dont nous devons tenir compte. Il y a notamment les problèmes que j'ai soulevés en parlant de façon plus générale du fardeau qu'imposera au secteur privé le contrôle excessif exercé par le gouvernement sur les terres du Canada. Je ne crois cependant pas que je puisse m'attarder davantage sur tous ces problèmes si je veux m'en tenir au sujet de la motion n° 17.

● (1450)

**M. l'Orateur adjoint:** Je voudrais signaler au député que la motion à l'étude est la motion n° 21. Savez-vous de quelle motion vous parlez?

**M. Wilson:** Un de mes collègues m'a donné le mauvais numéro.

**M. l'Orateur adjoint:** Les observations du député s'appliquent à la motion à l'étude. Il s'est tout simplement trompé de numéro.

**M. Wilson:** La motion n° 21 a trait à la façon globale d'envisager dans le principe la canadienisation de l'industrie. Bien des gens se demandent en quoi la conception que le parti conservateur se fait de la canadienisation diffère de celle du parti libéral. Comme je l'ai signalé plus tôt, quand nous étions au pouvoir, nous avons accepté l'objectif qui consistait à canadieniser à 50 p. 100 l'industrie pétrolière et gazière. Je rappelle aussi à la Chambre que, malgré ce que bon nombre de députés ont déclaré, nous n'avons jamais essayé avant les élections de 1979 d'affaiblir le rôle de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. J'ai fait partie du Cabinet et je me suis penché sur le fonctionnement de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Nous avons alors essayé d'améliorer le fonctionnement de cet organisme afin qu'il ne constitue pas l'écueil des investisseurs comme c'est le cas actuellement et comme c'était le cas avant notre accession au gouvernement. Nous n'avons jamais voulu entraver le fonctionnement de l'Agence d'examen de l'investissement étranger ni modifier son mandat. Les chiffres montrent que son fonctionnement n'a guère changé sous le gouvernement conservateur.

Il y a selon nous deux façons de canadieniser l'économie: une bonne et une mauvaise. Nous avons choisi la bonne. Il s'agissait d'amener davantage de créations d'emplois et d'investissements. Il n'est pas nécessaire d'adopter l'attitude extrêmement négative du gouvernement de ces derniers mois.

Laissez-moi vous donner quelques exemples précis de la façon dont nous procéderions pour canadieniser l'économie. Je passe sous silence les différences d'attitudes manifestes au sujet du bill C-48. Nous encouragerions des Canadiens à se porter acquéreurs des entreprises. Le budget du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) les encourageait à le faire par le biais du régime de placement en actions ordinaires canadiennes. Ce programme prévoyait d'exempter de l'impôt sur les gains en capitaux les Canadiens qui investissaient dans des entreprises appartenant à des Canadiens ou contrôlées par des Canadiens. Cette solution aurait largement contribué à stimuler les investissements dans les compagnies canadiennes et aurait eu des répercussions positives sur le taux de propriété des entreprises canadiennes dans le secteur du pétrole et du gaz.

En ce qui concerne Petro-Canada, nous avons fait une proposition annoncée publiquement peu de temps après notre défaite de décembre 1979 et qui prévoyait une large participation du secteur privé. Notre proposition prévoyait également que Petro-Canada, dans le cadre de son mandat, achèterait une filiale canadienne d'une société pétrolière et gazière multinationale. Nous ne l'avons pas obligée à le faire. Nous avons seulement suggéré au nouveau conseil d'administration qu'il serait bon de le faire et qu'ils en avaient peut-être les moyens financiers. Nous précisions également comment nous entendions financer cet achat par Petro-Canada.

Nous avons aussi incité les Canadiens à investir dans leur pays par deux amendements portant sur les gains de capital et les régimes enregistrés d'épargne-retraite. Un de ces amendements aurait permis aux agriculteurs de placer dans un REER \$100,000 provenant des gains de capital réalisés à la vente de leur ferme et d'investir les fonds de leur REER dans l'écono-